

Groupe d'amitié France-Corée du Sud – Groupe d'étude et de contact avec la RPDC

Petit-déjeuner du jeudi 15 mars 2018 à 8 h 30.

Étaient invités Mme Valérie Gelézeau, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), géographe spécialiste de la Corée, M. Antoine Bondaz, chercheur à la fondation pour la recherche stratégique (FRS) et enseignant à Sciences Po, spécialiste de la politique étrangère et de sécurité de la Chine et des deux Corées, M. Théo Clément, junior researcher à l'ENS-Lyon et doctorant à l'université de Vienne (Autriche) spécialiste des investissements chinois en Corée du Nord et M. Philippe Li, ancien président de la chambre de commerce franco-coréenne à Séoul.

Étaient présents Mme Catherine Dumas, présidente du groupe d'amitié France-Corée du Sud, M. Olivier Cadic, président du groupe d'étude et de contact avec la RPDC, ainsi que Mme Catherine Procaccia et MM. Bernard Fournier, Loïc Hervé, Michel Canevet et Jean-Pierre Vial, membres des deux groupes.

Mme Catherine Dumas. – Merci à tous d'avoir accepté notre invitation. Nous vous écoutons pour un premier cadrage, puis nous aurons des questions à vous poser.

M. Antoine Bondaz, chercheur à la fondation pour la recherche stratégique. – Peut-être puis-je commencer par un rappel de la séquence diplomatique récente ? Celle-ci débute le 29 novembre dernier avec l'annonce par Kim Jong-un que le régime vient de « compléter sa force nucléaire nationale ». C'est une annonce plus politique que technique, car le missile balistique intercontinental que P'yŏngyang vient de tester et qui peut théoriquement atteindre l'ensemble du territoire américain, une première, ne peut pas être considéré comme opérationnel. Mais c'est une réussite politique, dans la mesure où ce dirigeant présenté à la population 14 mois seulement avant son arrivée au pouvoir a atteint

l'objectif poursuivi par son père et son grand-père, et accroît ainsi sa légitimité. Cela s'inscrit également dans la lignée de l'inscription en 2012 dans la Constitution nord-coréenne que la Corée du Nord est un État doté de l'arme nucléaire, et de la proclamation en 2013 de la ligne *pyŏng jin*, soit le développement simultané – sous-entendu de l'économie et de la dissuasion. *De facto*, il peut se permettre de geler les essais nucléaires et balistiques sans que le coût politique ne soit trop important.

Vous connaissez la suite : lors de son discours de nouvel an, il annonce que la Corée du Nord participera aux Jeux Olympiques – saisissant la main tendue par les Sud-Coréens. Kim Yo-jong, sa sœur cadette, et Kim Yong-nam, chef d'État protocolaire, assistent à la cérémonie d'ouverture, invitent une délégation qui se rend à P'yŏngyang, conduite par le chef du Conseil de la sécurité nationale, Chung Eui-yong, et le chef des services de renseignement Suh Hoon. Ce dernier n'est autre que l'un des anciens négociateurs avec les Nord-Coréens dans les années 2000, placé là par le président Moon Jae-in non seulement pour reprendre en main les renseignements, mais aussi pour les orienter clairement vers ce type de négociations.

Un sommet intercoréen est annoncé, puis, à la surprise de tous, y compris des conseillers de la Maison blanche, le président Trump annonce qu'il rencontrera lui aussi Kim Jong-un. C'est une première, car pour les présidents Clinton, Bush junior et Obama – comme pour les conseillers de Donald Trump – le sommet n'était envisagé qu'à l'issue de négociations réussies. Il est dès lors peu probable qu'un accord soit trouvé dans les mois qui viennent, d'autant plus que les négociateurs historiques ne sont plus au Département d'État – les canaux de communication passent principalement par les services de renseignement respectifs.

C'est une réussite pour Kim Jong-un : cette rencontre était réclamée par son père et elle légitime la Corée du Nord, que sa propagande pourra désormais présenter comme reçue sur un pied d'égalité par le président américain. Le sommet sera probablement organisé à Panmunjŏm. Kim Jong-un n'est pas sorti du territoire Nord-coréen depuis son arrivée au pouvoir et il n'a jamais rencontré de dirigeant étranger. En 2013, le président mongol avait effectué une visite dans le pays, mais il ne l'avait pas reçu.

Mme Valérie Gelézeau, maître de conférences à l'EHESS. – Depuis un an, il n'y a pas d'ambassadeur des États-Unis en Corée du Sud – or c'est cet ambassadeur qui est censé traiter des questions nord-coréennes. Victor Cha, pressenti, avait finalement refusé le poste, estimant que la ligne de Washington était trop dure. C'est dire si les États-Unis ne sont pas dans une situation facile. La méfiance est extrême. Les Nord-Coréens ayant négocié avec les États-Unis le disent : ils ne se comprennent pas.

Pour revenir aux relations intercoréennes, il faut savoir qu'il n'existe pas de traité de paix – ce qui a des conséquences juridiques importantes. Au contraire de ce que laissent croire les *mantras* sur la nécessité de « maintenir la paix dans la péninsule », cette dernière n'est ni en paix ni en guerre. La zone démilitarisée (DMZ) est donc une non-frontière, qui de surcroît n'a pas été délimitée dans l'accord d'armistice pour sa partie maritime, ce qui explique les nombreux affrontements navals entre les deux Corées. Chacune des deux a en effet délimité unilatéralement sa frontière maritime. Dans la propagande nord-coréenne, la guerre est mise en avant, avec les traumatismes du tapis de bombes qu'a subi la population du Nord. Cette absence de règlement explique le caractère cyclique, la sensation d'éternel retour que l'on peut avoir en suivant ce dossier dans les médias.

Un premier moment de cette relation est une déclaration commune en 1972 en faveur de la réunification. Le deuxième est en 1991 l'effondrement de l'URSS, qui aboutit à

un accord de non-agression, d'échange et de coopération, qui reste encore aujourd'hui le seul cadre des échanges intercoréens. L'arrivée au pouvoir de Kim Dae-jung en Corée du Sud en 1998 ouvre une décennie de « politique du rayon de soleil », le temps de deux mandats progressistes. La part sud-coréenne dans le commerce international nord-coréen passe en dix ans de zéro à 30 % en 2009, pour revenir aujourd'hui à zéro. Dans le cadre de cette politique, les enclaves de Kaesŏng et des monts Kŭmgang, opérées par la Corée du Sud en territoire nord-coréen – et fermées respectivement en 2016 et 2008 – constituent pour la géographe que je suis des phénomènes très intéressants : des rhizomes qui avancent depuis la frontière...

Moon Jae-in est, comme ses négociateurs, issu d'une famille originaire du Nord, installée au Sud entre 1945 et 1953, c'est un « *ibuk ch'ulsin* ». À son arrivée au pouvoir, il a été pris en otage par la joute verbale entre Kim Jong-un et Donald Trump, mais il a su rester à flot tout en gardant le cap. Avec leurs homologues nord-coréens, ils se connaissent. J'imagine qu'il y a forcément un aspect émotionnel dans leurs retrouvailles, mais surtout, ils ne partent pas de zéro. La question nucléaire dépasse cependant les deux Corées, qui sont souvent instrumentalisées pour envoyer des messages à l'Iran. Pourtant, s'il faut parler sans détours, la non-prolifération n'est plus un sujet en Corée du Nord : elle a la bombe.

M. Théo Clément, *junior researcher* à l'ENS-Lyon et doctorant à l'université de Vienne. – Après une longue période pendant laquelle les relations économiques entre la Corée du Nord et la Chine reposaient sur le troc, cette dernière a soudainement demandé en 1992 à être payée en devises. Cela a causé l'effondrement de l'économie, puis une libéralisation spontanée – il fallait bien survivre. L'État a gardé la main sur cette économie sans trop l'étouffer, mais il ne faut pas y voir une réforme à la Chinoise, venue d'en haut. Les Chinois ont encouragé ce mouvement. Entre 2001 et 2014, selon les douanes chinoises, les relations économiques se sont développées, pour atteindre 611 millions de dollars

d'investissements directs et quelques 5 milliards d'échanges commerciaux. Ce montant est cependant très faible en comparaison des autres pays frontaliers notamment : la Corée du Nord est ainsi le troisième de ces pays où les Chinois investissent le moins après le Bhoutan et le Népal. Elle est loin derrière l'Afghanistan, par exemple.

L'idée selon laquelle la Chine tient la Corée du Nord à bout de bras est donc un mythe. Les entreprises chinoises qui font des affaires en Corée du Nord sont en effet plutôt de petites entreprises privées qui y viennent pour faire du profit – et elles en font beaucoup !

Les Nord-coréens vivent très mal cette emprise. Kim Jong-un l'a dit au congrès du parti de 2016 : « Alors que des vents pourris de la réforme et de l'ouverture soufflent dans notre voisinage, nous avançons sur la voie du socialisme que nous avons choisie. » les Chinois ne leur font pas de cadeaux, même si, vu d'ici, cette relation mitige l'efficacité des sanctions – pourtant toutes votées par la Chine. Les exportations de charbon – les plus importantes en volume – ont été interdites ; les importations de pétrole ont été plafonnées, mais les prix à la pompe ont baissé...

Les sanctions sont mal appliquées par la Chine et par la Russie – je ne sais pas si c'est encore le cas aujourd'hui : il faut que je retourne observer cela sur le terrain, parce que je reçois des informations contradictoire. L'idée qu'elles auraient fait changer de position Kim Jong-un est fautive : dès juillet 2017, il parlait de dénucléarisation *sous condition*. La séquence diplomatique-militaire à laquelle nous assistons a été trop bien exécutée pour qu'on puisse penser que les Nord-coréens, sous pression, auraient changé d'attitude.

M. Olivier Cadic, président du groupe d'étude et de contact avec la RPDC. –

Merci de votre éclairage. Il est difficile pour nos concitoyens de comprendre comment on peut passer aussi subitement du risque de guerre thermonucléaire aux embrassades de

P'yŏngch'ang... La France est le seul pays européen avec l'Estonie à ne pas avoir d'ambassade à P'yŏngyang. Le président Macron, de retour de Pékin, a dit qu'il voulait prendre une initiative – reste à savoir laquelle.

J'ai rencontré le délégué nord-coréen à Paris pour préparer son audition officielle par le groupe d'étude et de contact : les 19 membres de celui-ci sont motivés pour, justement, établir un contact. Cela se passera de manière publique, de manière à éviter toute instrumentalisation dans un sens comme dans l'autre. Quelles questions nous suggérez-vous de lui poser ?

Quel est l'impact des sanctions sur l'économie de la Corée du Nord ? Vous dites, Madame Gelézeau, que la prolifération n'est plus un sujet... Nous avons reçu le directeur Asie du Quai d'Orsay : toute la doctrine officielle est pourtant fondée dessus ! Si notre diplomatie est décalée, nous avons besoin de le savoir !

M. Philippe Li, ancien président de la chambre de commerce franco-coréenne. – Deux points retiennent mon attention : vous avez parlé, Madame Gelézeau, du caractère émotionnel des relations intercoréennes. Il faut se souvenir que nous parlons d'une civilisation très imprégnée de spirituel. L'État du Chosŏn, qui a précédé la colonisation japonaise, était baigné de confucianisme. Cela peut expliquer en partie la pérennité du régime nord-coréen, que l'on pourrait définir comme un cocktail ahurissant de confucianisme et de totalitarisme. Le sens de la hiérarchie et le culte des ancêtres a pu se traduire au Sud par la stabilité et le respect des aînés, et au Nord par la fermeture du pays et le culte de la personnalité.

Une réunification est-elle possible ? Ce n'est certes pas le premier souci des Sud-Coréens. Mais dès que quelque chose s'ouvrira, nous assisterons à un élan formidable. Je me souviens de l'euphorie qui avait envahi Séoul après le premier sommet intercoréen...

Mme Catherine Dumas, présidente du groupe d'amitié France-Corée du Sud. – La réunification n'est-elle pas inscrite dans la Constitution ?

M. Antoine Bondaz. – Pour les deux États, leurs ressortissants ne sont ni du Sud ni du Nord, ils sont Coréens ; c'est ce qui explique que les transfuges du Nord soient accueillis sans condition au Sud. Mais je ne crois pas que la Constitution du Sud en parle.

M. Théo Clément. – C'est le cas au Nord, en revanche.

M. Jean-Pierre Vial. – Si la Corée du Nord est le glaciais de la Chine, la démarche américaine ne pourrait-elle pas amener cette dernière à assurer ce glaciais ?

M. Théo Clément. – Si. L'annonce du sommet entre Kim Jong-un et Donald Trump met clairement les Chinois à l'écart. Or ces derniers n'accepteront jamais de voir la Corée du Nord et les États-Unis s'entendre. Ils voient en effet les Nord-Coréens comme leurs petits frères, certes difficiles à domestiquer et un peu attardés, mais leurs petits frères. Je me souviens d'un entretien avec un officiel nord-coréen que me rapportait un diplomate américain, pendant lequel il lui avait demandé s'il était possible à son pays de changer de partenaire. Le Nord-Coréen lui avait répondu que si les États-Unis acceptaient d'établir des relations de coopération avec son pays, ce dernier serait tout à fait prêt à couper les ponts avec la Chine !

M. Antoine Bondaz. – La Chine transfuse la Corée du Nord pour éviter son effondrement. L'application de sanctions n'est pas proportionnelle à l'agacement des Chinois

devant l'attitude nord-coréenne, mais à l'idée qu'ils se font de ce que peut supporter le pays. C'est parce que le pays est résilient que la Chine se permet de voter de nouvelles sanctions.

Quant à la position française, il faut se souvenir qu'après la guerre en Irak, la France a cherché à se rapprocher de la politique américaine. Au sein des ministères des affaires étrangères et de la Défense, c'est l'équipe consacrée à la non-prolifération et aux questions stratégiques qui est la plus influente, et non les spécialistes régionaux. Cette équipe a négocié avec l'Iran et considère surtout la position française sur la question nord-coréenne à l'aune de son impact sur l'Iran et le Moyen-Orient : si nous sommes mous en Corée du Nord, nous le serons avec l'Iran, et l'intérêt de cultiver des relations privilégiées avec la France pour l'Arabie Saoudite et les monarchies du Golfe en pâtirait...

Nous ne pouvons pas empêcher la nucléarisation, certes ; mais nous pouvons tenter d'empêcher la prolifération à partir de la Corée du Nord. Pour les États-Unis, la Corée du Nord ne doit pas développer de capacité balistique intercontinentale opérationnelle. Si les intérêts américains en Asie sont menacés, c'est une chose ; c'en est une autre si c'est le territoire américain qui l'est ! Kim Jong-un est en position de force car il a promis un gel des essais ; or cela pourrait suffire à Donald Trump à court terme. La Corée du Nord pourrait libérer trois prisonniers américains lors du sommet. Cela permettrait un gain politique facile au président américain. Mais on peut douter qu'il y ait de véritables avancées vers la dénucléarisation.

En France, le dialogue n'est pas priorisé. Je conseille le Parlement européen sur ces questions. La France est le pays qui a bloqué toutes les tentatives de discussions, notamment de la part de la Suède, qui doit négocier en secret à cause de cela. Il faudrait une évolution dans la position française : il ne s'agit pas de reconnaître la Corée du Nord comme puissance nucléaire ; il s'agit simplement de mettre en avant le dialogue. Votre rôle, en tant

que parlementaires, pourrait être de convaincre le président Macron qu'il a un rôle à jouer. Des députés comme Joachim Son-Forget ont déjà cet objectif. La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la non-prolifération est sur la même ligne. En revanche, je ne crois pas que la question de la reconnaissance officielle se posera à court terme.

Mme Valérie Gelézeau. – Cette attitude de la France met à mal certaines coopérations. Je peux parler par exemple de mon projet de recherche collectif sur cinq ans, qui vient d'obtenir un financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) – ce n'est pas rien. Nous sommes contraints. C'est dommage ! Un espace de coopération scientifique et culturelle, c'est aussi un espace de dialogue et de connaissance : les universitaires que nous rencontrons ne sont certes pas des dissidents, mais ce sont des personnes qui réfléchissent, dont l'objectif est de mieux connaître le monde.

M. Antoine Bondaz. – Il faudrait d'abord renforcer les équipes à P'yŏngyang. M. Fitou, le chef du bureau de coopération, fait un excellent travail, mais il est un peu seul. Ouvrir une ambassade serait difficile : nous subirions des pressions américaines, japonaises, peut-être sud-coréennes. Mais rien n'empêche d'avoir un bureau plus conséquent.

Il faudrait aussi développer les compétences au sein de l'administration. Au commissariat à l'énergie atomique, aux affaires étrangères, à la Défense, il y a trop peu de recherche sur les questions nord-coréennes.

Il faudrait enfin développer le dialogue et la coopération sans pour autant violer les sanctions de l'ONU. Le Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences-po Paris pourrait de nouveau former des diplomates nord-coréens...

M. Théo Clément. – Ainsi que l'ENA.

Mme Catherine Procaccia. – Quelle forme peut prendre le rapprochement des deux Corées ? Peut-on imaginer une réunification ?

M. Michel Canevet. – Des équipes sportives communes, comme aujourd'hui !

Mme Catherine Procaccia. – J'ai cru comprendre que les Sud-Coréens ne voulaient pas voir leur niveau de vie baisser.

M. Antoine Bondaz. – Les sanctions de l'ONU empêchent la Corée du Sud de reprendre à l'identique la politique du rayon de soleil (« *sunshine policy* »). Les deux enclaves ne seront pas ré-ouvertes ; le commerce et l'investissement ne sont pas possibles. Ce qui est possible, c'est l'action humanitaire : l'aide, qui passe le plus souvent par des organisations internationales, et les réunions de familles séparées.

Autre élément important : les équipes d'Obama et des présidents sud-coréens conservateurs Lee Myun-bak et Park Geun-hye étaient persuadés que le régime nord-coréen tomberait bientôt comme un fruit mûr. Il n'en est rien : ce régime est résilient et le sommet avec le président Trump ne fera que renforcer sa légitimité.

Il est difficile d'expliquer cela côté français. Les sanctions sont légitimes pour limiter la prolifération depuis la Corée du Nord, mais jamais elles n'entraîneront l'effondrement du régime ni ne le contraindront à négocier.

Mme Valérie Gelézeau. – Les sanctions sont aussi problématiques parce qu'elles contredisent un principe de base, selon lequel elles ne doivent pas affecter les populations, et notamment les plus pauvres. Or il est clair que ce n'est pas la nouvelle classe moyenne qui en souffre aujourd'hui en Corée du Nord. Ajoutez à cela qu'elles ont été inefficaces – s'il en était autrement, Kim Jong-un ne disposerait pas de la bombe.

Le discours de la France pourrait changer tout en gardant symboliquement la rigidité qu'incarne le refus d'entretenir des relations diplomatiques. Les Coréens étant très francophiles, la France étant valorisée en Corée du Nord – même si c'est paradoxal dans une dictature – en tant que pays de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme...

M. Théo Clément. – ...et de l'indépendance...

Mme Valérie Gelézeau. – ...il est possible que cela suffise.

M. Jean-Pierre Vial. – L'économie parallèle qui fait respirer la Corée du Nord pourrait-elle se développer jusqu'à devenir puissante comme en Chine ?

M. Théo Clément. – L'économie de la Corée du Nord va mieux depuis quelques années : selon la Banque de Corée du Sud, sa croissance est de 3,9 % par an. L'économie étatisée va bien grâce aux subventions, l'économie privée tolérée aussi, mais je vois mal le pouvoir nord-coréen lui laisser le champ libre. Cela impliquerait notamment une dépendance inacceptable vis-à-vis des pays étrangers.

M. Antoine Bondaz. – Certes, mais ce chiffre date de 2016 ; les nouvelles sanctions auront forcément eu un impact.

M. Olivier Cadic. – Cela laisse songeur lorsque l'on observe que le gel des importations d'essence a fait baisser le prix à la pompe...

M. Antoine Bondaz. – les Nord-Coréens peuvent avoir mobilisé leurs stocks stratégiques. Le pays cherche des produits de substitution.

Dernière remarque, il pourrait être intéressant pour vous de rencontrer les panels de l'ONU, qui passent parfois à Paris.

Mme Catherine Dumas. – Je vous remercie ; je pense et espère que nous aurons l'occasion de nous revoir.

M. Olivier Cadic. – Merci également à vous, Madame Dumas, d'avoir organisé cette rencontre.